

Déménagement agence Grand Ouest

Depuis le vendredi 24 janvier 2020, l'**agence Grand Ouest**, anciennement 574 avenue de la Sauvegarde, a **déménagé au 48 avenue Rosa Parks, 69009 Lyon**.

Toute l'équipe ainsi que la ligne directe des locataires (04.72.74.67.42) restent à votre disposition en cas de besoin.

GrandLyon Habitat, partenaire du plan climat

GrandLyon Habitat est l'un des premiers partenaires du plan climat de la Métropole de Lyon. Depuis longtemps, son engagement et ses actions se dirigent vers une appropriation des concepts de Qualité Environnementale dans les pratiques de construction, de réhabilitation, d'exploitation et d'utilisation des bâtiments.

Précurseur dans le développement durable, GrandLyon Habitat ne cesse d'affirmer ses projets à travers une logique « climat-air-énergie ».

Comme l'actualité le montre, le défi écologique demande la mobilisation de tous, des politiques comme des citoyens. Il est nécessaire que tous les acteurs de la société (pouvoirs publics, citoyens, associations, entreprises, collectivités) mutualisent leurs efforts pour parvenir à des résultats.

3 résidences équipées de l'énergie solaire

Au total, **11 installations solaires thermiques**, concernant près de **1000 logements** dans les résidences de Champlong à St Genis Laval, Château Roy à Fontaines sur Saône et Léo Lagrange à Vénissieux, ont été réceptionnées le 2 décembre 2019.

Ces installations sont équipées d'un système de télésuivi, contrôlé pendant 5 ans par le bureau d'études TECSOL.

Outre les avantages économiques et énergétiques, la réalisation de ce projet aura un impact positif sur les charges d'eau chaude payées par les locataires



Le règlement du loyer par TIP SEPA

GrandLyon Habitat vous offre la possibilité de régler chaque mois votre loyer par TIP SEPA.

Pour cela, il vous suffit de signer et dater le TIP SEPA situé en bas de votre avis d'échéance et de le renvoyer directement à l'aide de l'enveloppe fournie avec votre avis d'échéance, au centre de paiement :

CENTRE DES PAIEMENTS
GrandLyon Habitat
87074 LIMOGES cedex 9

Lors de votre 1^{er} paiement, vous devez joindre un RIB ou RIP à l'envoi de votre TIP SEPA.

RAPPEL

N'envoyez pas votre TIP SEPA à GrandLyon Habitat car cela rallongerait le délai de traitement. Utilisez l'enveloppe jointe à votre avis d'échéance.

Besoin d'un appartement plus petit ?

Vous occupez un logement qui est devenu trop grand et trop cher ? Vous souhaitez muter vers un logement plus adapté à votre composition familiale et à vos ressources ?

Nous pouvons vous aider dans cette démarche.

Une prise en charge de vos frais liés au déménagement et à l'ouverture de compteur peut vous être proposée sous conditions.

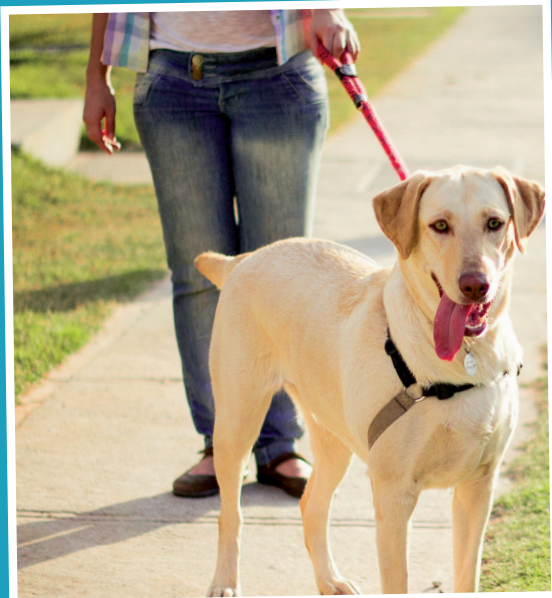
Pour plus d'informations : Contactez la ligne directe au 04 72 74 67 42 ou envoyer un mail à pole.clientele@grandlyonhabitat.fr





Le chien citadin, on l'aime bien !

Vivre avec un chien implique de savoir comment répondre à ses besoins, le mieux possible afin de permettre à chacun, maîtres, chiens et autres usagers, de cohabiter harmonieusement. En ville, cela impose un certain nombre de responsabilités :



• Je déclare mon chien de catégorie 1 ou 2

Il est **obligatoire de déclarer son chien de catégorie 1** (chiens dits « d'attaque ») ou de catégorie 2 (chiens dits « de garde et de défense ») auprès de la mairie de son lieu de résidence.

• Je le tiens en laisse

La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Si votre animal est un chien de catégorie 1 ou 2, il doit également être muselé.

• Je suis en charge de ses déjections

Le non ramassage fait encourir à son maître **une contravention d'un montant minimal de 68 €**. Il est donc obligatoire de les ramasser dans tous les espaces publics, y compris les caniveaux, les espaces verts, les bandes plantées et les pieds d'arbres.

Enfin pour être heureux, votre chien doit partager des moments de jeux et ne pas rester seul trop longtemps. Pour cela, des espaces de liberté dédiés aux chiens et à leurs propriétaires ont été aménagés dans la ville. Ces aires offrent un espace de sociabilité pour le chien qui peut jouer avec ses congénères et lui permettre d'être équilibré.



Le geste vert...

Je consomme des fruits et légumes de saison !

Un fruit importé hors saison par avion consomme 10 à 20 fois plus de pétrole que le même produit acheté localement et en saison. Pour réduire la consommation de pétrole, quelques gestes simples :

• Je préfère les produits locaux et de saison : moins chers et plus savoureux.

• J'évite l'huile de palme dans la composition de mes produits alimentaires.

L'huile extraite du palmier à huile est utilisée dans un produit sur dix (chocolat, biscuits, yaourts, chips, soupes, cosmétiques, etc.). Malheureusement, pour avoir la place de cultiver le palmier, les forêts tropicales d'Asie sont détruites au détriment de leur grande biodiversité et de leur capacité à capturer le CO2...

• Enfin, pour continuer de consommer moins de pétrole, je privilégie les transports en commun, le vélo ou bien le covoiturage, dès que cela est possible !

